

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

31 AOÛT 2023 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 5 septembre à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2023 – Personnel : convention avec CDG50 pour mission de conseil en organisation- Matériels : vente du tracteur et acquisition véhicule léger – service assainissement : approbation du rapport annuel de qualité de service de l'assainissement collectif de Gavray, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois et admission en non-valeur – Foire Saint-Luc : organisation, conventions parking – Rénovation éclairage public Bourg du Mesnil-Rogues-Lotissement des Hirondelles : devis SDEM pour alimentation électrique et éclairage public – Modification limite agglomération de la commune déléguée de Gavray, rue du Valjoie – Diagnostic des bâtiments – Organisation des cérémonies du 80^{ème} anniversaire du débarquement - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, LAMY Brigitte, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés: LETELLIER Joseph (procuration à MAUSSION Olivier), CANU Michel (procuration à JACQUET Isabelle), HÉBERT Bernard (procuration à DE PAËPE Philippe) et TROCHUT Marie-Christine (procuration à LECOMTE Sébastien) et HEURTAUX Jean-Claude

Etaient absents : BERNARD Virginie, LECAUDEY Denis

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

D20230801. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal en date du 11 juillet 2023.

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrivée le 16 août dernier, de deux nouveaux agents au sein de la collectivité

Guillaume THEBAULT, adjoint administratif contractuel avec des missions d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique), de prévention, surveillance des abords des bâtiments publics, mais également de la gestion des marchés du bourg et de la gestion des exposants de la foire st luc ; par ailleurs au niveau de l'urbanisme, il aura la mission de vérifier la conformité des autorisations d'urbanisme.

Nicolas LEMERCIER au service technique avec mission principale de gardien de la résidence autonomie en remplacement de Stéphanie LIEGARD qui a demandé sa mutation vers une autre collectivité.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire tient à remercier Mme SABINE PACARY pour son investissement au sein de la résidence autonomie en assurant pendant cette période d'intérim le gardiennage de la résidence.

D20230802. PERSONNEL : CONVENTION AVEC CDG50 POUR MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION.

Le Maire présente au conseil un projet de convention entre la commune et le CDG50 (centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche) pour une mission d'intervention pour une meilleure organisation des services de la mairie.

Cette mission permettra d'avoir un regard neuf sur le service afin de mieux répartir les missions de chacun, lancer une dynamique au sein de l'équipe et améliorer le service rendu à la population.

3 séances de 3 h de travail sont prévues avec l'ensemble de l'équipe administrative.

Le coût de cette mission qui se déroulera sur en 3 phases : 1 phase préparatoire, un état des lieux avec 3 ateliers de travail et une phase de synthèse. Le montant de la prestation s'élève à 4 040 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil sera informé de la synthèse de cette mission.

Les permanences d'élus le samedi matin mises en place depuis le mois de mai, sont très appréciées par les agents et seront donc reconduites.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte de fermer au public le secrétariat de mairie le mardi après-midi ; un bilan de cette fermeture sera fait en fin d'année.

D20230803. VENTE DU TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été délibéré lors du vote du budget 2023, l'acquisition d'un tracteur.

Après étude des propositions des professionnels du secteur, un tracteur agricole équipé a été acquis auprès des établissements MECAGRI au prix de 56 880 € avec reprise du tracteur communal moyennant 16 300 € soit un reste à charge de 40 580 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer les différentes transactions et notamment la vente du tracteur communal Landini au prix de 16 300 €.

D20230804. ACQUISITION VÉHICULE LÉGER

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'acquérir un véhicule léger qui sera mis à disposition de M. THEBAULT en priorité pour assurer ses missions d'agent de surveillance de la voie publique.

Après études des propositions commerciales, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un DACIA SANDERO STEPWAY, essence, pour un loyer mensuel de 238.38 € TTC (5 ans) auprès du garage Renault de Granville.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte la proposition du garage Renault de Granville et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

D20230805.RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GAVRAY.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée de GAVRAY.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

D20230806.RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MESNIL-ROGUES.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée du MESNIL-ROGUES.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

D20230807.RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SOURDEVAL LES BOIS.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée de SOURDEVAL LES BOIS.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

D20230808. BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR

Sur demande des services de la Trésorerie, il est demandé au conseil d'accepter en non-valeur la somme de 103.86 € correspondant à des produits irrécouvrables sur le budget assainissement suite à une décision de la commission de surendettement.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la non-valeur de la somme de 103.86 € et autorise le Maire à mandater la somme au compte 6542.

Le conseil est informé que la consultation concernant le renouvellement du contrat de gérance de l'assainissement collectif est publiée au JOUE, BOAMP et MANCHE-LIBRE. La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 9 novembre 12h.

FOIRE SAINT-LUC 2023. ORGANISATION

Monsieur HOUSTIN informe qu'une réunion de la commission Saint-Luc est prévue prochainement ; cette année l'investissement sur la sonorisation de la foire a été programmé ; du côté des animations de cette année, elles seront limitées au concours de Foals le vendredi en partenariat avec Cheval Normandie.

Un point d'information sur la réservation des emplacements des exposants est présenté au conseil.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

La commission de sécurité est programmée le 14 septembre avec les services extérieurs.

Monsieur le Maire demande aux élus d'informer les services de la mairie par courriels dès que possible de leurs disponibilités à la foire Saint-Luc.

D20230809. FOIRE SAINT-LUC 2023-CONVENTIONS PARKINGS

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler les conventions avec les propriétaires privés pour la gestion complète des parkings servant à la foire Saint-Luc.

Il informe le Conseil que cette année, la location porterait sur les parcelles appartenant à MM TURGOT Dominique, DUMONT Christophe et DUMONT Jean-Christophe, FAUCHON Franck, MESNILDREY Jeanne, ALLIX Paul et DELMAS Geneviève.

Par ailleurs il informe le conseil que le GAEC PACARY de Ver exploitant de la parcelle sise à VER cadastrée section C numéro 325, acceptent à titre gratuit une servitude de passage d'environ 8 m de large sur la dite parcelle afin de permettre l'accès des véhicules sur le parking 19.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de louer lesdites parcelles comme suit :

- parcelles sises à GAVRAY-SUR-SIENNE, cadastrée section D numéros 49 et 50 (cour et parking 1), 110 et 112 (parking 2) appartenant à M. TURGOT au prix de 2 000 €.
- parcelles sises à VER cadastrées section C numéros 286, 287, 288, (parking 27) 324 et 335 (parking 19), numéro 327 (parking 17) appartenant à MM. DUMONT Christophe et Jean-Christophe (earl DUMONT) au prix de 1 000 €.
- parcelle sise à VER cadastrée section C numéros 323 (parking 13) appartenant à M. FAUCHON Franck au prix de 2 000 €.
- parcelles sises à VER cadastrées section C numéros 334 et 916 (parking 21) appartenant à M. ALLIX Paul au prix de 1 000 €.
- parcelle sise à GAVRAY-SUR-SIENNE cadastrée section D numéro 464 (parking 10) appartenant à Mme MESNILDREY Jeanne au prix de 1 000 €
- parcelle sise à GAVRAY-SUR-SIENNE cadastrée section AB numéro 163 (parking de délestage situé dans le centre bourg pour les utilisateurs de la navette) appartenant à Mme DELMAS Geneviève au prix de 300 €.

Ces terrains seront assurés auprès de la compagnie d'assurance Groupama et feront l'objet d'une convention entre les personnes précitées et la commune pour une mise à disposition de l'ensemble de ces parcelles du lundi 9 octobre au mardi 17 octobre inclus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil autorise M. le Maire à signer lesdites conventions ainsi qu'à mandater les sommes dues aux propriétaires.

D20230810. SÉCURISATION ET RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU BOURG DE MESNIL-ROGUES

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DE PAËPE, adjoint à la voirie en charge du dossier.

Celui-ci présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la sécurisation des réseaux d'éclairage public au niveau du bourg de Mesnil-Rogues.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 130 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE s'élève à environ de 38 500 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation des travaux précités sur le réseau d'éclairage public,
- demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 2^{ème} trimestre 2024,
- acceptent une participation de la commune de 38 500 €,

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20230811. LOTISSEMENT DES HIRONDELLES. DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal des Hirondelles.

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et alimentation, fourniture et pose de matériel d'éclairage public du lotissement rue des Hirondelles, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de Gavray-sur-Sienne, est de 128 400 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 43 720 €.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valident le plan de financement
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- S'engagement à rembourser mes frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

MODIFICATION LIMITE AGGLOMÉRATION RUE DU VALJOIE

Considérant l'aménagement et l'urbanisation actuels rue du Valjoie (RD236), il est proposé au conseil de requalifier la zone agglomérée de cette rue et de repousser la limite de l'agglomération comme suit :

- Rue du Valjoie jusqu'au numéro 75
- Rue des Jardins jusqu'au numéro 2
- Chemin Vicinal n°7 jusqu'à la limite communale

Après discussion, le conseil accepte cette proposition

En conséquence, un arrêté municipal sera pris par Monsieur le Maire pour acter cette modification.

DIAGNOSTIC DES BÂTIMENTS

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DELAMARCHE, rapporteur de cette commission

Monsieur DELAMARCHE expose au conseil qu'un recensement a été réalisé plutôt qu'un diagnostic.

49 immeubles ont été recensés sur l'ensemble de la commune de Gavray-sur-Sienne.

Monsieur le Maire propose de revoir ce dossier lors du prochain conseil après avoir pris connaissance du rapport qui lui a été remis ce jour.

Un recensement des propriétés foncières de la commune pourrait également être intéressant à réaliser.

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DU 80^{ème} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé à la commission communication de travailler sur l'organisation des cérémonies du 80^{ème} du débarquement et de la libération de Gavray

Messieurs DELAMARCHE et MAUSSION présentent au conseil une première ébauche des animations envisagées sur la période du 26 au 28 juillet 2024 avec notamment la participation de plusieurs associations, le repas de la paix, une reconstitution de la libération de Gavray, un marché animé le samedi et un bal populaire, un camp militaire ... le programme final n'est pas encore arrêté ; de nombreux éléments reste à développer et à travailler, notamment la validation du budget.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

INFORMATIONS DIVERSES

Location salles des fêtes : le conseil est informé du projet de création d'une régie pour la location des différentes salles des fêtes dans le but de simplifier les relations avec les usagers et notamment, la possibilité de percevoir les arrhes en mairie dès la réservation des salles.

AGENDA

- Réunion des commissions urbanisme et travaux le 18 septembre avec la SHEMA
- Travaux Mairie : démarrage le lundi 4 septembre (aménagement dans le grenier d'espaces pour les archives, isolation plafond ancienne salle du conseil, bureau attenant, couloir et cage d'escalier.
- Rentrée scolaire : une très belle rentrée scolaire avec un maintien d'effectifs en maternelle et primaire (220 enfants), une hausse au collège avec 208 enfants (ouverture de classe), remerciement à la CMB et le Département pour les travaux réalisés dans les établissements scolaires
- Pot d'amitié réalisés et à venir pour les trois restaurateurs de Gavray qui viennent de céder leur fonds de commerce
- Vernissage expo Mairie : vendredi 8 septembre à 18h
- Apéro concert des commerçants le samedi 9 septembre à 19h30
- Fête du sport et loisirs en nature organisée par la Maison du Tourisme, le 17 septembre sur la lande st luc ; la municipalité est invitée à 12 heures sur le site pour l'apéritif.
- Inauguration des séances cinéma le dimanche 24 septembre à 19 heures. Les deux films programmés lors de cette première journée sont :
« Elementaire » film jeune public à 17 heures et « Indiana Jones et le cadran de la destinée » à 20 h 30.

Michaël remercie toutes les personnes qui se sont investies pour la mise en place de cette nouvelle activité.

Soirée des sportifs le 18 novembre à 19 heures : nous aurons beaucoup de sportifs et de bénévoles à récompenser... ce sera un bel événement.

QUESTIONS DIVERSES

Courier M. LETERREUX au sujet du permis de construire du GAEC du Bourg neuf : Monsieur le maire informe le conseil qu'un permis de construire pour la construction d'une stabulation vaches laitières et génisses avec panneaux photovoltaïques et construction d'une micro méthanisation a été accordé le 4 avril dernier après instruction et avis favorable des différents services consultés ; le dossier est consultable en mairie. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une micro méthanisation et non un projet de méthanisation en précisant la différence entre les deux installations

M. HOUSTIN évoque que les nouvelles consignes de tri apportent un flux important au niveau des apports volontaires et demande si la CMB a prévu d'augmenter la fréquence de collecte car il y a souvent des débordements. M. BIDOT fait un point sur le problème des déchetteries et propose de reprendre ce point lors du prochain conseil car un travail est mené actuellement par la commission déchet de la CMB.

Cette séance de conseil municipal en date du 5 septembre 2023 contient onze délibérations numérotées D20230801 à D20230811.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 3 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

